

REUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION

**MERCREDI
17 SEPTEMBRE
A 18H00**

SALLE DE L'ABBE FERAUD
A DIGNE LES BAINS

Lancement du projet

« Écomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain »

Présentation du projet en présence des différents partenaires (commune de Digne-les-Bains, Conseil Général, Conseil Régional, les établissements scolaires, le CPIE Alpes de Provence) et des acteurs relais (les Fédérations de parents d'élèves, la Prévention routière, Digne à vélo, etc.).
Témoignages d'expériences réussies sur l'écomobilité scolaire.

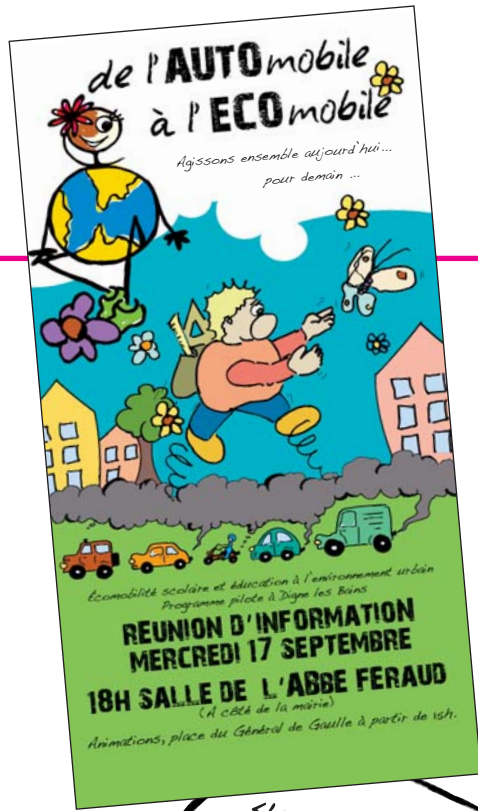
Sur la place du Général de Gaulle, à partir de 15h,

- calculez votre empreinte écologique (mesure de l'impact de vos pratiques quotidiennes sur l'environnement) avec le CPIE Alpes de Provence,
- inscrivez-vous à l'opération de covoiturage animée par GESPER,
- démonstrations de vélo électrique et du triporteur de GESPER,
- rencontres avec les associations locales,
- exposition sur les enjeux et solutions de la mobilité durable.

Pour vous rendre à cette journée et circuler de manière écomobile sur la région, le département et la commune de Digne, des tarifs avantageux seront proposés dans le cadre de la Journée Nationale des Transports Publics.

Ce jour là, vous pourrez vous déplacer :

- Gratuitement sur tout le Réseau des Transports Urbains Dignois.
- Pour 1€ la journée, sur le Réseau départemental.
- Pour 5€ sur tout le réseau des Lignes Express Régionales.



42 % des enfants de moins de 10 ans sont amenés à l'école en voiture



Pour tout renseignement, contactez l'Association GESPER

Tél. : 04 92 34 33 54
Caroline Souteyrand : csouteyrand.gesper@orange.fr
Roger Proix : rproix.gesper@wanadoo.fr
www.gesper.eu



Lettre d'information tirée à 9000 exemplaires par une entreprise labellisée imprim'vert sur papier normes écologiques PEFC.
Rédaction : Gesper - Impression : Arc en ciel Digne-les-Bains - Communication : GaYa L'Escale - Illustrations : K. Girault, T. Louyat - Dépôt légal : 4^e trimestre 2008



REUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION

**MERCREDI
17 SEPTEMBRE
A 18H00**

SALLE DE L'ABBE FERAUD
A DIGNE LES BAINS

Lettre d'information sur le projet

« Écomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain »
Programme pilote sur le bassin dignois - Association GESPER

Septembre 2008
N°1

Déplacements scolaires et environnement urbain, Changeons !

• Se déplacer est vital pour tout le monde

L'automobile a été l'une des inventions marquantes du siècle dernier. Elle a rendu chacun autonome dans ses déplacements. Au fil du temps, elle nous est devenue indispensable.

• Mais notre dépendance à l'automobile nous met en danger

Le caractère rural de notre territoire a accentué la tendance à utiliser quasi exclusivement la voiture comme mode de déplacement. Nous sommes devenus dépendants et cette situation nous met aujourd'hui en péril : les personnes mineures ou à faible revenu ne peuvent pas accéder à cette autonomie. Nous connaissons des problèmes croissants de sécurité routière. Nos aménagements urbains sont déséquilibrés. Notre dépendance à la voiture a aussi un impact sur notre environnement.

• Instaurons un nouvel équilibre dans nos déplacements

Si nous le voulons, nous-mêmes et également nos enfants pouvons circuler librement de notre domicile jusqu'aux établissements scolaires, en toute sécurité, en toute autonomie et indépendance, en préservant également l'avenir. Tel est l'objectif du projet « Ecomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain » qui sera mené jusqu'en 2010.

Ce projet pilote a vu le jour grâce à GESPER (GESTion de Proximité de l'Environnement en Région), implantée à Digne. Cette association tente de développer des pratiques individuelles et collectives plus respectueuses de l'environnement et plus solidaires.

Le projet « Écomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain » est monté en partenariat avec les services de la ville de Digne-les-Bains, du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, du Conseil Régional PACA, les établissements scolaires de la commune de Digne et l'Inspection Académique.

• « Écomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain », trois axes d'action :

- ⇒ Surmontons les obstacles : contraintes horaires, isolement, insécurité routière, etc ;
- ⇒ Créons les conditions propices pour favoriser et développer les modes de déplacement doux (marche, vélo, etc.) et collectifs (transports publics, covoiturage), pour se rendre à l'école ;
- ⇒ Informons, sécurisons la voirie, adaptons les services.

• Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour en savoir plus, rendez-vous le **mercredi 17 septembre, salle de l'Abbé Féraud, à 18h**, pour une réunion d'information. Différentes animations et témoignages nous permettront d'échanger sur ce projet.



ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE...

... ET ÉDUCATION

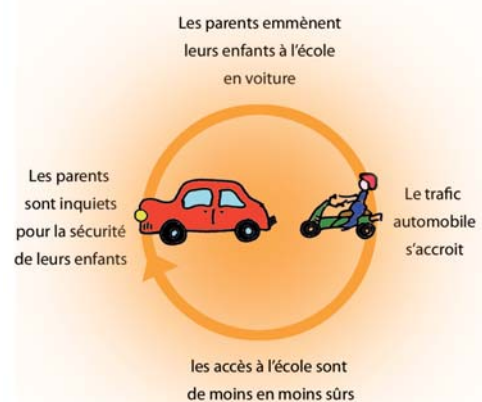
À L'ENVIRONNEMENT URBAIN

ÉCOMOBILITÉ EN MILIEU SCOLAIRE : ÇA MARCHE !

... On compte à ce jour près de 1500 mesures concertées entre collectivité, école et parents, pour encourager l'écomobilité... Ils impliquent, pour les municipalités, des aménagements de confort et de sécurité sur la voirie. On entend parler de « carapattes » et de « caracycles » qui sont des exemples d'actions conduites par plusieurs villes et écoles en France.

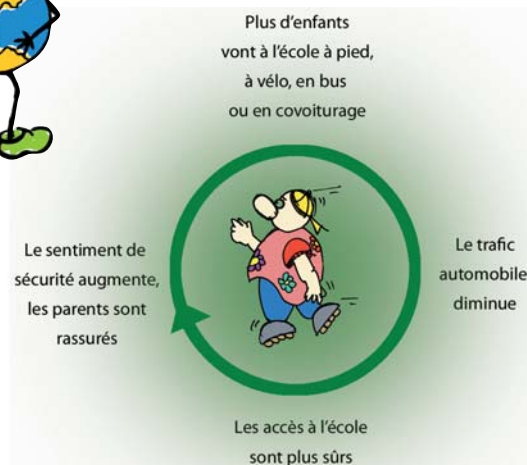
- de voitures
+ de sécurité

Cercle vicieux



Bilan positif sur : l'environnement, la santé, la convivialité, la sécurité, et c'est tellement plus pratique !

Cercle vertueux



5 ÉTABLISSEMENTS, 2 ANS, 2 VOLETS.

Cinq établissements scolaires sont déjà engagés dans cette opération test :

Groupe scolaire Paul-Martin maternelle et élémentaire, collège Gassendi, lycée David Néel, lycée d'enseignement professionnel Beau de Rochas, Institut Universitaire Technique.

3000 élèves et étudiants sont concernés.

Le projet Écomobilité scolaire et éducation à l'environnement urbain contient deux volets, menés parallèlement pendant deux années.



1^{er} volet « Mobilité scolaire »

Un diagnostic déplacements-accessibilité-sécurité réalisé avec la participation des parents, des élèves, des établissements, des collectivités :

- Connaître les pratiques et les contraintes de déplacements des parents, enfants et personnels des établissements sur les trajets domicile-établissement scolaire.
- Évaluer les difficultés d'accessibilité et de sécurité aux abords des établissements.
- Identifier les modes de déplacement actuels alternatifs à la voiture individuelle pour accéder aux établissements.
- Connaître les projets en matière d'aménagements et de services liés aux déplacements vers et sur la commune de Digne.
- Établir un plan d'actions proposant par exemple de sécuriser les itinéraires pédestres/cyclables vers les établissements, d'accorder la priorité aux modes de déplacement doux (redistribution de l'espace public, rééquilibrage entre stationnement pour vélo et pour voiture), de mettre en place des accompagnements collectifs (bus pédestre, bus cycliste, covoiturage), de réaliser des actions de sensibilisation (stationnement illicite sur trottoirs) ou de pédagogie (apprentissage du vélo).



2^e volet « Éducation à l'environnement urbain »

Un programme d'animations, de sensibilisation et de pédagogie active sur l'écomobilité sera conduit par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Alpes de Provence (CPIE), en partenariat avec les équipes pédagogiques des établissements.

- Découvrir et/ou approfondir les différentes problématiques liées à l'environnement urbain (aménagement, sécurité...).
- Mobiliser nos capacités et nos aptitudes d'observation, de questionnement, de prise de conscience pour agir sur nos pratiques de mobilité. Des classes pourront, par exemple, participer au diagnostic déplacements-accessibilité-sécurité, réaliser un guide de déplacement, suivre et évaluer les actions réalisées...

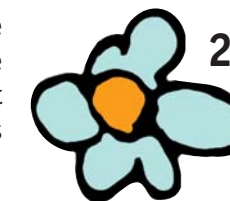


ÉCOMOBILISONS NOUS !

Contribuons collectivement aux modifications nécessaires de nos pratiques de déplacement :

- En participant aux différentes réunions d'information et de concertation accompagnant le déroulement du programme.
- En répondant au questionnaire d'enquête au début et à la fin du programme.
- En sensibilisant nos enfants, avec le soutien du CPIE Alpes de Provence et des équipes pédagogiques.
- En nous prêtant au test d'écomobilité qui sera mis en place à la rentrée 2009.

80% de l'espace public urbain est consacré à la voiture (routes, parkings, ronds-points...).



2008-2010 LE CALENDRIER DES ACTIONS :

⇒ Septembre - décembre 2008

Réalisation du diagnostic déplacements-accessibilité-sécurité. C'est un état des lieux de nos contraintes et habitudes de déplacement, de nos attentes en matière de sécurité et d'accessibilité des établissements.

⇒ Janvier - septembre 2009

Élaboration du programme opérationnel en lien avec le Plan de Déplacements Urbains de la ville de Digne-les-Bains et les transports scolaires. Proposition du plan d'actions, mise en place des premiers aménagements et organisation de déplacements écomobiles.

⇒ Septembre 2009 - avril 2010

Mise en œuvre du test d'écomobilité sur une année. Animation, suivi et bilan des actions engagées en 2009.

Le test donnera lieu à des informations et à des évaluations régulières pour optimiser les actions engagées sur les cinq établissements test.

L'objectif étant de développer cette démarche sur l'ensemble des établissements scolaires de Digne.

La part consacrée aux transports dans le budget familial est d'environ (16%), au même niveau que l'alimentation et après le logement (22%).

